



**Engagement au respect des événements
de l'association Orchestre à l'Ecole
« Se produire en concert au château de Fontainebleau »**

1. En amont du projet

- Consulter et avoir l'assentiment de l'ensemble des protagonistes de l'orchestre à l'école (professeur.e.s et direction de l'établissement scolaire et de l'enseignement de la musique, élu.e.s) ;
- S'assurer que l'orchestre est bien [adhérent à l'association Orchestre à l'Ecole](#) et signataire de la [charte de qualité](#) des orchestres à l'école.

2. Pendant le projet

- Assurer le suivi pédagogique tout au long du projet et préparer les enfants aux conditions de la restitution ainsi qu'aux interactions avec les artistes musiciens et/ou chorégraphes le cas échéant ;
- Respecter les délais définis avec la coordinatrice et l'arrangeur/l'arrangeuse de l'association pour fournir les informations demandées (autorisation de droit à l'image, cahier des charges de l'arrangement, besoins en tee-shirts...) ;
- Prévenir l'association des avancées du projet et des problèmes rencontrés le cas échéant ;
- Renseigner votre projet en lien avec l'association Orchestre à l'Ecole sur la plateforme ADAGE de l'Education Nationale.

3. Restitution du projet

- Porter les tee-shirts Orchestre à l'Ecole donnés par l'association lors des restitutions ;
- Transmettre la décharge d'autorisation de droit à l'image ;

4. En aval du projet

- Remplir le bilan pédagogique transmis par l'association ;
- Recueillir des témoignages d'enfants ayant participé au projet.

Les signataires de ce présent document d'engagement déclarent avoir lu et accepté les conditions ci-dessus afin de respecter le bon déroulement d'un événement organisé en partenariat avec l'association Orchestre à l'Ecole.

Pour l'établissement scolaire
Fait à, le

Pour l'établissement d'enseignement musical
Fait à, le